

PAJ-SM

Le Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) est maintenant offert à la Cour du Québec du district judiciaire de Richelieu. Ce programme est dédié aux personnes vivant avec un trouble de santé mentale avec ou sans diagnostic. Il propose une trajectoire dans le processus judiciaire centrée sur les besoins de la personne favorisant la réadaptation et le rétablissement de l'individu, ainsi que l'encadrement et le suivi continu dans la communauté au lieu du recours à l'emprisonnement. Il s'agit d'une démarche volontaire. Les objectifs sont, entre autres, d'offrir une alternative à l'incarcération par le biais d'un suivi dans la communauté.

Clientèle visée

- qui présente une ou des vulnérabilités sur le plan mental ou cognitif s'apparentant à des troubles mentaux décrits par le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'Association américaine de Psychiatrie 5e édition (DSM-5) incluant également la présence de signes ou de symptômes pouvant s'apparenter à des troubles neurodéveloppementaux comme la déficience intellectuelle ou le trouble du spectre de l'autisme, les troubles découlant de traumatismes crâniens et les troubles liés à l'usage de substances qu'ils soient ou non diagnostiqués
- aptes à subir leur procès;
- qui adhèrent volontairement au programme et souhaitent se conformer aux différents objectifs qui seront coconstruits pour favoriser leur rétablissement et leur réinsertion sociale;
- ayant commis une ou des infractions criminelles qui ne sont pas exclues du cadre de référence et dont l'infraction ou les infractions commises sont liées aux vulnérabilités sur le plan des troubles mentaux;
- qui sont représentée ou non par un avocat;

Quels sont les services offerts dans le cadre de ce programme?

- Évaluation psychosociale;
- Soutien et accompagnement du participant dans son processus de réadaptation et de rétablissement
- Orientation et référence vers des services communautaires en fonction des besoins et disponibilités;
- Liaison avec les services de santé et services sociaux;
- Collaboration avec les partenaires impliqués auprès du participant.

Qui sont les intervenants de ce programme?

- L'intervenant pivot (CISSS de la Montérégie Est)
- Le procureur de la poursuite (DPCP)
- L'avocat de la défense
- L'agent de probation
- La Juge de la Cour du Québec

Pour de plus amples informations veuillez écrire à paj-sm.sorel@dpcp.gouv.qc.ca